219C1384
FR0000072894-FS0751

8 août 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CAST

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 7 août 2019, complété par un courrier reçu le 8 août, la société Long Path Partners, LP (4 Landmark Square, Unit 301, Stamford, CT 06901, Connecticut, Etats-Unis), agissant pour le compte du fonds Long Path Smaller Companies Fund, LP dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 2 juillet 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société CAST et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte dudit fonds, 1 751 090 actions CAST représentant autant de droits de vote, soit 9,84% du capital et 6,83% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CAST sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 17 798 208 actions représentant 25 653 732 droits de vote.